



FORMATION CONTINUE FICHE DESCRIPTIVE ACTION

Référence : T5

TRANSFORMATION DE PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : REGLEMENTATION ET PRATIQUE

MODALITES DE FORMATION

<u>Date</u> :	<u>Évaluation de la formation</u> :
A prévoir entre le 12/06/2017 et le 13/07/2017	Questionnaire de satisfaction individuel en fin de stage
<u>Durée</u> :	<u>Coût de formation</u> ¹ :
7 heures (1 journée)	220 € net de taxe ² / personne
<u>Public visé</u> :	<u>Financements possibles</u> :
Agriculteurs / salariés agricoles toutes filières	Fonds de formation agricole (VIVEA et FAFSEA), OPCA de branche
<u>Présentiel / à distance</u> :	<u>Intervenant</u> :
Formation présentielle	Formateur du CFPPA de Meurthe-et-Moselle
<u>Nombre de participants</u> :	
4 à 12 personnes	
<u>Validation de la formation</u> :	¹ : Tarifs dégressifs à partir de 3 personnes d'une même entreprise
Attestation de formation	² : Le CFPPA 54 n'est pas assujéti à la TVA

OBJECTIFS

- Appréhender la réglementation en transformation de produits issus de l'AB
- Connaitre et mettre en œuvre les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et de Fabrication (BPF) associées à la transformation de produits certifiés Bio
- Maitriser l'étiquetage AB

CONTENU DE LA FORMATION

- Décryptage de la réglementation en production et transformation de produits issus de l'Agriculture Biologique
- Bonnes Pratiques de Fabrication en atelier certifié pour la transformation de produits Bio
- Études des procédés en transformation Bio : de la réception des matières premières au stockage des produits finis
- Mise en place de la traçabilité
- Étiquetage des produits : réglementation, droits et applications
- Démarche auprès des Organismes de Contrôle (OC) et méthodologie pour la certification

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques et documents supports
- Échanges avec les participants